

MINISTERE DES MINES

Lo Ministro

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1er, 56 et 57;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1er;

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres;

Considérant la demande de **Permis de Recherchés** n° **KIN/20171222/143000** introduite par **LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES** en date du **22/12/2017**, et les pièces requises y jointes ;

3ème Etage, Hôtel du Gouvernement, Place Royal, Boulevard du 30 Juin, Kinskasa/Gombe RDC
Site Web: www.mines-rdc.cd
E-mail: info@mines-rdc.cd



Considérant que

Le Permis de Recherches sollicité empiète totalement sur la superficie couverte par le PR 14073.

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

ARRETE:

Article 1er:

Il est refusé à LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES, ayant son siège social sis Boulevard Kamanyola n°419, Haut-Katanga/Lubumbashi, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2:

LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3:

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

Martin &

AMPLIATIONS :

• Cabinet du Président de la République

Cabinet du Ministre des Mines

• Secrétariat Général des Mines

Cadastre Minier

CTCPM

SAESSCAM

· Direction des Mines

• Direction de Géologie

Direction des Investigations

Direction chargée de la Protec. de l'Environ.

Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort

• LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES

: 1 : 1 : 1 : 1

: 1

: 1 : 1 : 1

: 1



